

# REGISTRE NATIONAL DE LA POPULATION



السجل الوطني  
للسكان

Le Registre National de la Population (RNP) est un registre numérique auquel peut s'inscrire l'ensemble des citoyens et étrangers résidant sur le territoire marocain. Chaque inscrit se fait attribuer un numéro unique appelé [Identifiant Digital Civil et Social](#) (IDCS).

## **Qu'est-ce que l'IDCS ?**

L'Identifiant Digital, Civil et Social (IDCS) est un numéro d'identification unique et aléatoire, composé de 10 chiffres. Il est attribué à chaque personne inscrite avec succès au RNP et permet, par sa nature, de préserver la confidentialité des caractéristiques de son détenteur (âge, genre, lieu de résidence, nationalité, ...). L'IDCS est utilisé comme lien d'interopérabilité entre les bases de données des administrations publiques, collectivités territoriales ou organismes publics qui gèrent des programmes d'appui social.

Les inscrits au RNP bénéficient du service [d'authentification](#) auprès des différents programmes sociaux. Ce service permet de comparer entre les données déclarées lors des procédures d'inscription à ces programmes et celles collectées, enregistrées et mises à jour dans le RNP.

## **Qu'est-ce que l'authentification ?**

C'est un service en ligne et en temps réel qui permet aux collectivités territoriales, les organismes publics ou privés de s'assurer de la véracité des informations et des données déclarées par la personne en comparaison avec celles contenues dans le RNP. Une requête d'authentification est enclenchée grâce à la combinaison de l'IDCS et l'un des éléments suivants :

1. Données biométriques (photo, image IRIS ou empreintes digitales)
2. Code reçu sur téléphone ou adresse électronique
3. Données démographiques (Date de naissance, genre)

Le résultat d'une requête d'authentification permet d'affirmer ou d'infirmer l'identité de la personne concernée (réponse par Oui/Non) ou d'obtenir un complément de ses données démographiques.

La disponibilité des données à caractère personnel aux partenaires agréés par l'Agence National des Registres (ANR), par le biais du service d'authentification, permet de simplifier les procédures et faciliter l'accès aux programmes d'appui social.

Pour garantir leur sécurité et confidentialité, ces données sont traitées et exploitées dans le respect des dispositions de la [loi 09-08](#) relative à la protection des données à caractère personnel.

La création du RNP est régie par la [loi 72.18](#) relative aux dispositifs d'identification et de ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux, piliers de la réforme du système d'appui social menée par le Royaume du Maroc.

## Procédure d'inscription

L'inscription dans le Registre National de la Population passe par les étapes suivantes :

- [Pré-inscription](#)
- [Dépôt du dossier](#)
- [Suivi en ligne](#)
- [Mise à jour](#)

**Je remplis le formulaire de pré-inscription en ligne (étape facultative)**

Il est possible d'entamer la procédure d'inscription au RNP par une demande de pré-inscription qui n'est pas obligatoire, il s'agit de remplir le formulaire de demande en cliquant sur le bouton [« Remplir la demande d'inscription »](#) situé en haut de la page d'accueil du portail ou plus bas dans la catégorie services en ligne.

La préinscription en ligne permet de réduire la durée de saisie des données démographiques du demandeur et de fixer un rendez-vous pour le dépôt de la demande au Centre de Services aux Citoyens (CSC) auquel est rattachée son adresse de domicile.

Les étapes de remplissage du formulaire sont :

1. La saisie des données démographiques (Nom, prénom, adresse...)
2. Le chargement des scans des pièces justificatives (facultatif)
3. La prise de rendez-vous au Centre de Services aux Citoyens auquel est rattachée l'adresse de domicile du demandeur
4. L'impression et la signature du récépissé par l'intéressé

L'étape suivante : Dépôt du dossier physique intégrant une copie des [pièces justificatives](#) le jour du rendez-vous fixé au CSC.

### Pièces à fournir

La demande d'inscription au RNP est accompagnée par le formulaire d'inscription rempli ainsi que l'un des documents suivants :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité électronique en cours de validité
- Une photocopie du titre de séjour en cours de validité pour les étrangers résidents au Maroc
- Un extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de la qualité de représentant légal lorsque la demande d'inscription concerne un mineur ou un majeur sous tutelle.

À défaut de pièce justifiant l'identité de la personne concernée, l'autorité administrative locale peut accepter le témoignage de deux personnes inscrites au registre national de la population, titulaires de la carte nationale d'identité électronique ou du titre de séjour.

## Je me déplace physiquement au CSC

Le dossier de demande d'inscription au Registre National de la population est constitué du formulaire de demande d'inscription dûment rempli accompagné de l'un des justificatifs d'identité suivants :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité électronique en cours de validité
- Une photocopie du titre de séjour en cours de validité pour les étrangers résidents au Maroc
- Un extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de la qualité de représentant légal lorsque la demande d'inscription concerne un mineur ou un majeur sous tutelle.

À défaut de pièce justifiant l'identité de la personne concernée, l'autorité administrative locale peut accepter le témoignage de deux personnes inscrites au registre national de la population, titulaires de la carte nationale d'identité électronique ou du titre de séjour.

Le dossier de demande d'inscription au RNP doit être déposé auprès de l'annexe administrative ou du caïdat de votre lieu de résidence appelé [Centre de Service aux Citoyens](#).

### Qu'est-ce que le CSC ?

Le CSC (Centre de Services aux Citoyens) est le lieu où il faut se rendre pour s'inscrire ou finaliser sa préinscription au RNP. Il est situé au niveau de l'autorité administrative locale dont relève la résidence du demandeur.

Le rendez-vous se déroule de la façon suivante :

1. Vérification de la consistance des pièces justificatives, ainsi que leur correspondance avec les données remplies au niveau du formulaire
2. Saisie des données démographiques si ce n'est pas déjà fait pendant l'étape de préinscription en ligne (facultative)

3. Prise de la photo du visage et de l'IRIS
4. Remise d'un récépissé avec un numéro d'inscription permettant de faire le suivi du traitement de la demande.

Important : les mineurs doivent être accompagnés par leur représentant légal.

L'étape suivante : Suivi de l'inscription en ligne

### **Je suis le statut de mon inscription en ligne**

Le portail RNP offre la possibilité de suivre l'évolution du traitement de la demande d'inscription en cliquant sur le bouton [« Suivre le statut de l'inscription »](#) situé en haut de la page d'accueil du portail ou plus bas dans la catégorie services en ligne.

Le statut d'inscription permet de connaître l'état d'avancement de la demande d'inscription au RNP depuis son initiation au CSC et jusqu'à la génération de l'IDCS du demandeur.

Pour cela, l'intéressé est invité à saisir le numéro d'inscription qui figure sur le récépissé remis au moment du dépôt de la demande d'inscription.

Lorsque l'inscription est effectuée avec succès ou en cas de rejet, un SMS ou un email est envoyé au demandeur.

### **Je mets à jour mes données d'inscription en cas de changement**

En cas de changement de certaines des données d'inscription, la personne est invitée à les mettre à jour en se dirigeant vers le Centre de Services aux Citoyens où il a effectué son inscription, muni des pièces justificatives.

Il est à noter également que pour le besoin de changement de l'adresse de résidence, le portail offre la possibilité de le faire en ligne en chargeant la pièce justificative correspondante, à partir de la rubrique [« Mise à jour de l'adresse de résidence »](#) au niveau des services en ligne.

L'article 30 de la loi 72-18 oblige toute personne inscrite au RNP à déclarer toute modification dans les données qui avaient été renseignées au moment de l'inscription, y compris l'adresse de domicile, dans un délai de 30 jours à compter de la date de survenance de la modification.

# Questions fréquentes

## Qu'est-ce que le CSC ?

Le CSC (Centre de Services aux Citoyens) est le lieu où il faut se rendre pour s'inscrire ou finaliser sa préinscription au RNP. Il est situé au niveau de l'autorité administrative locale dont relève la résidence du demandeur. [La liste des CSCs est accessible en cliquant ici.](#)

## Qu'est-ce que l'IDCS ?

L'Identifiant Digital, Civil et Social (IDCS) est un numéro d'identification unique et aléatoire, composé de 10 chiffres. Il est attribué à chaque personne inscrite avec succès au RNP et permet, par sa nature, de préserver la confidentialité des caractéristiques de son détenteur (âge, genre, lieu de résidence, nationalité,...). L'IDCS est utilisé comme lien d'interopérabilité entre les bases de données des administrations publiques, collectivités territoriales ou organismes publics qui gèrent des programmes d'appui social.

## Qu'est-ce que l'authentification ?

C'est un service en ligne et en temps réel qui permet aux collectivités territoriales, les organismes publics ou privés de s'assurer de la véracité des informations et des données déclarées par la personne en comparaison avec celles contenues dans le RNP. Une requête d'authentification est enclenchée grâce à la combinaison de l'IDCS et l'un des éléments suivants :

1. Données biométriques (photo, image IRIS ou empreintes digitales)
2. Code reçu sur téléphone ou adresse électronique
3. Données démographiques (Date de naissance, genre)

Le résultat d'une requête d'authentification permet d'affirmer ou d'infirmer l'identité de la personne concernée (réponse par Oui/Non) ou d'obtenir un complément de ses données démographiques.

## Quels organismes peuvent utiliser le service d'authentification ?

Le service d'authentification est accessible aux administrations publiques, collectivités territoriales et organismes publics ou privés faisant partie de l'écosystème du RNP. Ces organismes peuvent recourir, après consentement de la personne, à ses données personnelles stockées par le RNP pour effectuer une vérification d'identité ou un contrôle des informations déclarées lors de la souscription à un programme social.

**Qu'est-ce qu'un organisme intermédiaire d'authentification ?**

L'organisme intermédiaire de services d'authentification des données transmet aux administrations publiques, collectivités territoriales ou organismes publics et privés concernés, en ligne et en temps réel, la réponse de l'agence nationale des registres à la requête présentée, par l'affirmation ou la négation ou en fournissant des données complémentaires. L'organisme intermédiaire joue un rôle clé dans la préservation de la qualité du service d'authentification et de la haute disponibilité des informations lorsqu'elles sont sollicitées.

**Qu'est-ce que le VID ?**

VID ou l'identifiant virtuel est un nombre aléatoire temporaire et révoquant généré sur le portail RNP à la demande de la personne et pouvant remplacer l'IDCS à chaque fois que des requêtes d'authentification sont effectuées. Le VID assure la confidentialité de l'IDCS lorsque celle-ci est requise ou souhaitée par le demandeur.

**Pourquoi s'inscrire au RNP ?**

L'inscription au RNP permet de disposer de l'IDCS qui est un prérequis pour s'inscrire au Registre Social Unifié (RSU) et bénéficier des programmes d'appui social qui y sont rattachés. Les informations validées lors de l'inscription au RNP permettent une identification simplifiée et un allègement considérable des procédures administratives auprès de l'ensemble des dispositifs partenaires.

**Où puis-je m'inscrire dans le RNP ?**

Suite à la pré-inscription facultative sur le portail RNP, le demandeur est invité à finaliser son inscription dans un Centre de Services aux citoyens, celui-ci dépend du lieu de résidence de la personne. Le demandeur peut également entamer son inscription directement dans un CSC.

**Est-ce que l'inscription au RNP est obligatoire ?**

Non, mais elle devient obligatoire si besoin de s'inscrire au RSU pour bénéficier des programmes de protection sociale.

**Quel est l'intérêt de la préinscription en ligne ?**

Le portail RNP offre un service de préinscription qui permet de remplir le formulaire d'inscription en ligne et de prendre un rendez-vous au CSC auquel est rattaché le lieu de résidence du demandeur. Lors du rendez-vous, le CSC capitalise sur les informations saisies en ligne par le demandeur, ce qui lui permet de finaliser son inscription plus rapidement.



### **Quels sont les documents nécessaires pour l'inscription au RNP?**

La demande d'inscription au RNP est accompagnée par le formulaire d'inscription rempli ainsi que l'un des documents suivants :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité électronique en cours de validité
- Une photocopie du titre de séjour en cours de validité pour les étrangers résidents au Maroc
- Un extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de la qualité de représentant légal lorsque la demande d'inscription concerne un mineur ou un majeur sous tutelle.

À défaut de pièce justifiant l'identité de la personne concernée, l'autorité administrative locale peut accepter le témoignage de deux personnes inscrites au registre national de la population, titulaires de la carte nationale d'identité électronique ou du titre de séjour.

### **Quels sont les informations collectées lors de l'inscription au RNP ?**

- Les données démographiques constituées de : Nom, prénom et adresse.,
- Les données de contact (email / téléphone mobile) au cas où ils seraient disponibles.,
- Les données biométriques composées de : l'iris et de la photo du visage,
- Les informations sur l'identité du tuteur (pour les mineurs).

### **Pourquoi les données biométriques sont-elles collectées lors de l'inscription ?**

Les données biométriques collectées permettent de garantir l'unicité de l'inscription des individus dans le RNP et d'offrir une authentification forte lorsque celle-ci est requise. Leur collecte est obligatoire pour les individus âgés de 5 ans et plus.

### **Est-ce qu'il y a un âge limite pour m'inscrire ?**

Non, il n'y a pas d'âge limite pour s'inscrire. Le système RNP est un registre de population national inclusif destiné à l'ensemble des citoyens et résidents étrangers.

### **Comment pourrai-je inscrire mon enfant de moins de 5 ans dans le RNP ?**

L'inscription des mineurs âgés de moins de 5 ans nécessite la prise de la photo faciale ou de l'image de l'iris du représentant légal du mineur concerné. Le représentant légal doit être inscrit au RNP ou s'apprête à s'inscrire le même jour où il souhaite entamer la procédure d'inscription de l'enfant âgé de moins de 5 ans.

### **Est-ce que je dois payer pour m'inscrire au RNP ?**

L'inscription au RNP est gratuite, aucuns frais ne doivent être imputés aux individus souhaitant s'inscrire au RNP.

### **J'ai perdu mon IDCS, comment je peux le récupérer ?**

En cas de perte de l'IDCS, il est possible d'entamer gratuitement une procédure de récupération en se présentant au CSC auquel est rattaché le lieu de résidence. [La liste des CSCs est accessible en cliquant ici.](#)

### **Comment puis-je modifier mes informations enregistrées au RNP?**

Telle l'inscription au RNP, l'intéressé peut modifier ses informations personnelles en se présentant au CSC auquel est rattaché le lieu de sa résidence, muni de toute pièce ou document justificatifs en relation avec la modification en question. Seule la modification du lieu de résidence peut se faire en ligne via le portail en soumettant un scan du justificatif de changement d'adresse (Facture d'eau et d'électricité, quittance de loyer, certificat de résidence).

### **Est-ce que je dois payer pour mettre à jour mes informations dans le RNP ?**

L'opération de mise à jour est gratuite.

### **Est-ce que l'IDCS reçu après l'inscription peut être modifié ?**

Non. L'IDCS est un numéro unique attribué à vie pour toute personne inscrite au RNP. Il ne peut faire l'objet d'aucune modification ni réattribution.

### **Comment obtenir mon identifiant virtuel ?**

Chaque personne étant inscrite au RNP et ayant reçu son IDCS peut obtenir un identifiant virtuel VID depuis la rubrique "Génération d'identifiant d'inscription virtuel" du portail, [accessible en cliquant ici.](#)

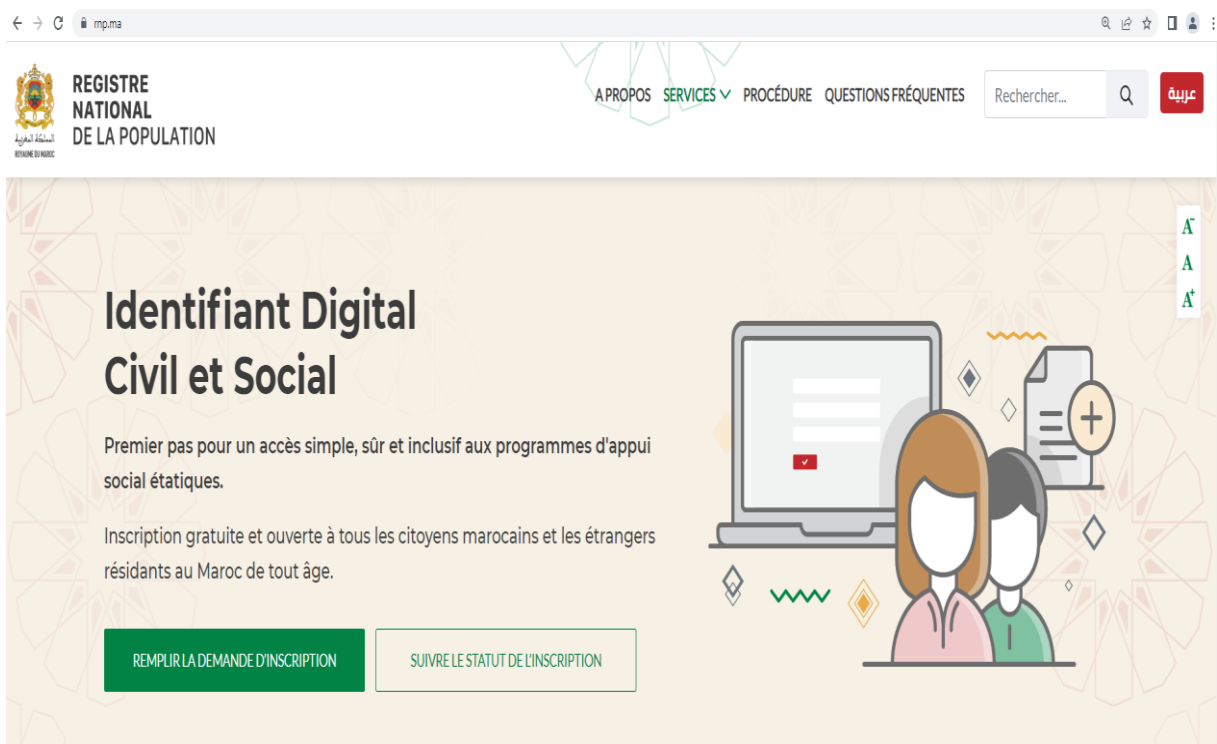
### **Est-ce que je peux verrouiller l'authentification biométrique ?**

L'authentification par procédé biométrique peut être désactivée à tout moment via le portail RNP. Cette dernière sera suspendue et indisponible jusqu'à réactivation par le propriétaire de l'IDCS.

### **Est-ce que je peux voir l'historique de mes authentifications ?**

L'historique des authentifications associées à l'IDCS /VID est consultable par la personne concernée à tout moment sur le portail RNP via la rubrique "Historique d'authentifications" du portail, [accessible en cliquant ici.](#)

<https://www.rnp.ma/>



The screenshot shows the homepage of the National Population Register (RNP) website. The browser address bar displays 'mp.ma'. The page header includes the RNP logo, navigation links for 'A PROPOS', 'SERVICES', 'PROCÉDURE', and 'QUESTIONS FRÉQUENTES', a search bar, and a language selector for 'عربية'. The main content area features a large heading 'Identifiant Digital Civil et Social' and two sub-headings: 'Premier pas pour un accès simple, sûr et inclusif aux programmes d'appui social étatiques.' and 'Inscription gratuite et ouverte à tous les citoyens marocains et les étrangers résidants au Maroc de tout âge.' Below these are two buttons: 'REmplir la demande d'inscription' and 'SUIVRE LE STATUT DE L'INSCRIPTION'. An illustration on the right shows a laptop, a document with a plus sign, and two stylized human figures.

REGISTRE NATIONAL DE LA POPULATION

A PROPOS SERVICES ✓ PROCÉDURE QUESTIONS FRÉQUENTES

Rechercher... العربية

## Identifiant Digital Civil et Social

Premier pas pour un accès simple, sûr et inclusif aux programmes d'appui social étatiques.

Inscription gratuite et ouverte à tous les citoyens marocains et les étrangers résidants au Maroc de tout âge.

REMPLEIR LA DEMANDE D'INSCRIPTION

SUIVRE LE STATUT DE L'INSCRIPTION